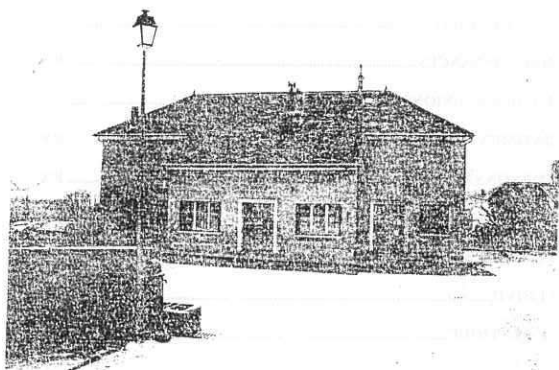


SIGOYER



BULLETIN MUNICIPAL N° 6

JUIN 1998

SOMMAIRE

• LE MOT DU MAIRE.....	P 2
•	
• PARLONS FINANCES	P 3
•	
• AU FIL DES REUNIONS.....	P 6
•	
• LE BÂTIMENT MAIRIE-POSTE.....	P 8
•	
• PROMENONS NOUS.....	P 9
•	
• PATRIMOINE.....	P 10
•	
• LE COIN DES ASSOCIATIONS	P 12
•	
• ETAT CIVIL.....	P 15
•	
• PAGE PRATIQUE.....	P 16

Le mot du Maire,

Une commune est un lieu privilégié où la proximité des institutions permet aux élus d'être de plain-pied avec les citoyens à chacune des étapes de la vie, c'est aussi le lieu où la démocratie peut s'exercer de la manière la plus directe. Dans notre commune, le conseil municipal ne fonctionne pas avec une majorité et une opposition ; il fonctionne par contre avec une majorité qui se rassemble sur des projets. Le rôle des conseillers municipaux est de régler par les délibérations, les affaires de la commune ; les attributions du Maire sont de 3 sortes :

- *Le Maire est le représentant de l'Etat.*
- *Le Maire est le représentant de la commune.*
- *Le Maire est l'exécutif du conseil municipal.*

Donc quand un projet est proposé, discuté, voté, la décision est celle du conseil municipal ; le rôle du Maire consiste ensuite à exécuter les décisions prises par la majorité de l'assemblée.

Je vous renouvelle donc mon souhait de voir mes concitoyens participer aux réunions du conseil municipal, s'informer de façon précise à la Mairie, lieu où se définit la politique de la commune, c'est là un gage de démocratie.

Deux institutrices, Brigitte Mandouze et Brigitte Teste ont demandé leur mutation, elles seront remplacées par deux maîtresses. Que les nouvelles titulaires soient les bienvenues et trouvent leur place au sein de ce groupe scolaire. J'adresse les remerciements de la municipalité aux deux Brigitte qui nous quittent. Au travers des nombreux projets de l'école, elles ont apporté leur talent, leur enthousiasme, pour cette œuvre d'éducation, pour lutter contre la barbarie de l'ignorance

Alain Bonnardel.

PARLONS FINANCES

A compter de 1998, c'est la nouvelle nomenclature M14 qui est désormais appliquée.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 97

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	260 547,00	Produits de gestion	37 397,00
Charges de personnel	366 432,00	Impôt et taxes	466 824,00
Charges de gestion courante	245 545,00	Dotations, subventions	837 728,00
Intérêts	91 249,00	Revenus des immeubles	80 958,00
Reversement de fiscalité	64 100,00	Divers	66 284,00
Total dépenses	1 027 872,00	Total recettes	1 489 191,00
Excédent de l'exercice	461 319,00		
Total général	1 489 191,00	total général	1 489 191,00

Remarques :

- Compte tenu de l'excédent reporté de 96 qui s'élèvent à 575 763 F, l'excédent de fonctionnement de clôture se chiffre à 1 037 082 F.
- Les travaux de voirie pris en charge par la C.C.T.B. sont désormais inscrits en fonctionnement dans les charges de gestion courante, la participation communale 97 s'est élevée à 52 785 F..

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	160 314,00	F.C.T.V.A.	214 172,00
Acquisition de terrain	37 456,00	Subventions	15 581,00
Acquisitions mat. et mob.	51 384,00	Vente de lots	375 200,00
Travaux voirie	8 580,00	Divers	1 339,00
Travaux cimetière et Chapelle	283 055,00		
Travaux zone des Murets	237 823,00		
Travaux bâtiment Mairie	30 150,00		
Divers	9 263,00		
Total dépenses	818 025,00	Total recettes	606 292,00
		Déficit de clôture	211 733,00
Total général	818 025,00	Total général	818 025,00

Remarques :

- Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté de 96, qui s'élève à 50 413, F le déficit de clôture se monte à 161 320 F.
- Pour l'année 97, les principales dépenses ont concerné des travaux réalisés au cimetière et à la Chapelle St-Laurent pour 283 055 F et une première tranche de travaux sur la zone des Murets pour 237 823 F.

LE BUDGET 1998

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	490 930,00	Produits de gestion	43 500,00
Charges de personnel	383 500,00	Impôt et taxes	494 250,00
Charges de gestion courante	417 250,00	Dotations, subventions	819 219,00
Intérêts	81 000,00	Revenus des immeubles	85 000,00
Virement à la section invest.	93 639,00	Divers	24 350,00
Total dépenses	1 466 639,00	Total recettes	1 466 319,00

Remarques :

- Pour les travaux de voirie qui passent par la C.C.T.B, il est prévu pour 1998 200 000 F de participation communale.
- Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'une augmentation uniforme de 4 % des 4 taxes (Nous vous rappelons que votre feuille d'impôts comprend différents paramètres, votre nouvel impôt à payer sera fonction : de la réévaluation de la base d'imposition décidée par l'Etat, des variations des **taux communaux**, départementaux, régionaux et de la C.C.T.B).

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	165 800,00	F.C.T.V.A.	80 000,00
Acquisitions terrains	475 000,00	Subventions	2 516 899,00
Acquisitions mat. et mob.	45 500,00	Emprunts	1 360 000,00
Travaux voirie	25 000,00	Virement section fonct.	93 639,00
Travaux Chapelle St Laurent	200 000,00		
Travaux zone des Murets	850 000,00	Recettes de l'exercice	4 050 538,00
Travaux bâtiment Mairie	3 100 000,00		
Aménagement village	65 000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 037 082,00
Déficit invest. reporté	161 320,00		
Total dépenses	5 087 620,00	Total recettes	5 087 620,00

Remarques :

L'année 98 est marquée par des investissements importants, investissements qui se poursuivront, pour certains travaux, sur l'exercice 99.

Les réalisations les plus importantes concernent :

- La réhabilitation du bâtiment Mairie-Poste avec réalisation de 3 logements sociaux pour un montant prévisionnel de dépenses de 3 100 000 F.
- La deuxième tranche de travaux sur la zone des Murets, la poursuite des travaux dépendant du démarrage du projet Provence Logis, coût estimatif de la 2ème tranche, 850 000 F.
- La fin des travaux à la Chapelle St-Laurent pour 200 000 F.

A noter également que l'excédent de fonctionnement 97 a été affecté en totalité à l'investissement 98.

Pour financer ces différents travaux, 2 500 000 F de subventions ont été obtenus.



L'ACCUEIL REPAS

Il fonctionnera dès la rentrée, le jeudi 3 septembre 1998. La première vente de tickets-repas se fera le **mercredi 2 septembre 1998** en Mairie de **17 heures à 18 heures**.

La gestion des repas sera assurée par Madame Ferry, assistante maternelle, et par un 2ème emploi à recruter.

AU FIL DES REUNIONS...

REUNION DU 2 FEVRIER 1998

Gestion du cimetière : après les travaux de réfection du cimetière, le Maire propose qu'une délibération soit prise afin que la remise en état des allées lors d'une inhumation, soit réalisée par une entreprise à la charge des familles ; accepté à l'unanimité.

Mise en souterrain de la ligne EDF sur la parcelle des Murets : le montant du devis EDF s'élève à 130 000 F, EDF prendra en charge 50 % des travaux, restent 65 000 F dont les 2/3 seront pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Electrification



REUNION DU 2 MARS 1998 :

Gestion du cimetière : le Maire rappelle que le monopole des pompes funèbres est aboli depuis début 98 et que les services d'inhumation sont désormais soumis à concurrence. Les familles devront dorénavant s'adresser à des entreprises spécialisées et habilitées. Les services actuellement rendus par la commune ne pourraient se poursuivre qu'après création d'une régie municipale des pompes funèbres et habilitation de l'employé communal, ses services devront être payants pour ne pas fausser la concurrence. Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce contre la création de cette régie municipale. Cependant, pour respecter la tradition, le conseil municipal émet le vœux que le portage du défunt soit assuré par la population locale.

Pâturages communaux : lors de l'adjudication du 22 février, 5 lots ont trouvé preneur, 5 autres lots sont encore à attribuer. Il a été décidé que les zones non pâturables (ravines, zones rocheuses...) seraient exclues des surfaces locatives.

Convention commune de Sigover / commune de Fouillouse : par rapport au projet de convention établi par le D.D.A.F. liant les deux communes pour la distribution d'eau potable sur le quartier de Foreyssasse et compte tenu des remarques apportées par le conseil municipal, portant notamment sur :

- le nombre d'habitations desservies qui doit être clairement défini,
 - l'extension du réseau, tout projet devant être soumis à l'approbation du conseil municipal de Sigover,
 - la non-responsabilité de la Commune de Sigover sur la qualité de l'eau pour la partie de réseau nouvellement créée,
- Le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe.

Reclassement des chemins : le projet de reclassement de la voirie communale et rurale peut être soumis à l'enquête publique. Celle-ci se déroulera début mai, les dossiers pourront être examinés en Mairie, le commissaire enquêteur sera présent le 15 mai pour recevoir les observations.



REUNION DU 6 AVRIL 1998 :

Utilisation du presbytère : en attendant une réhabilitation structurelle du bâtiment, l'abbé Combal, nouveau curé de la paroisse, occupera les 2 pièces vacantes de l'étage. Les 2 pièces du rez-de-chaussée étant actuellement occupées par les services de la Mairie et de la Poste.

Une cloche pour l'an 2000 : le principe de réalisation d'une cloche pour l'an 2000 est

accepté, une information sera faite aux habitants de la commune, parrains et marraines seront choisis parmi les plus âgés et les derniers-nés.

Accueil repas : pour la rentrée 1998, l'accueil repas des élèves de l'école primaire sera géré par la commune. Son fonctionnement se fera sur la base de repas chauds livrés par un traiteur. Cette formule a été adoptée par de nombreuses petites communes (ex : Neffes) et donne entière satisfaction. Le prix du ticket repas a été fixé à 25 F, une régie municipale sera créée avec Mme Galmiche comme régisseur.

Fontaine du presbytère : le Maire présente le projet de réaménagement de la fontaine, il souhaite profiter des travaux réalisés sur le bâtiment Mairie Poste pour supprimer toutes les vannes présentes sur la place et les rassembler dans un regard à proximité de la fontaine. Pour des raisons de sécurité l'angle du jardin du presbytère serait coupé et le bassin reculé, le conseil municipal en accepte le principe si les subventions demandées sont accordées.

WC public de la place : il sera démoli, un escalier le remplacera pour pouvoir accéder au futur jardin public.



REUNION DU 8 JUIN 1998

Lotissement d'artisans : un groupe d'artisans de Sigoyer demande à la commune la création d'une zone d'activités, cette demande se justifie par la difficulté pour certains de trouver un terrain permettant l'installation de leur atelier et par le fait que la création d'un lotissement d'artisans où la commune serait maître d'œuvre, permettrait d'obtenir diverses

aides. La commune se prononce favorablement sur le principe, une réflexion doit être maintenant engagée.

Reclassement de la voirie communale : le Maire fait part au conseil municipal des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal tient compte de ses conclusions, et approuve le projet.

Mise en conformité des captages de source : R. Favier insiste sur le caractère obligatoire des travaux et présente le dossier de protection des captages, la société EDACERE contactée, propose une prise en charge de la procédure administrative pour un montant de 22 000 F par source. D'autres devis seront demandés.

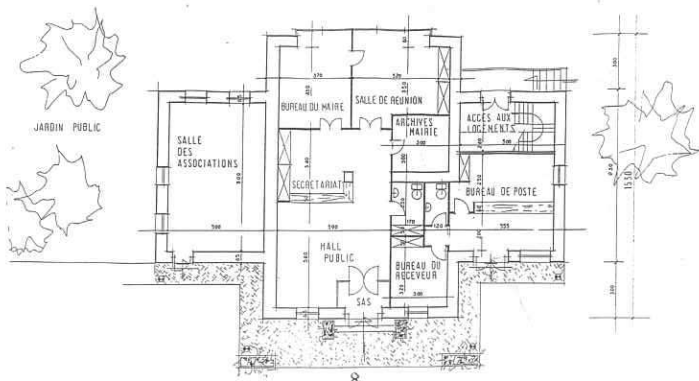
Avancement du chantier communal : compte tenu du mauvais état général de la charpente, il a été décidé de remplacer la totalité des bois pour un surcoût de 25000 F



NB : nous vous rappelons que ces comptes-rendus ne sont pas exhaustifs, les procès-verbaux de séance sont à votre disposition pour consultation en Mairie.

LE NOUVEAU BÂTIMENT MAIRIE-POSTE

Façades nord (côté place), sud et plan du rez-de-chaussée.



PROMENONS-NOUS...

LE SOMMET DE CEÛZE PAR LE PAS DU LOUP.

Le départ à pied a lieu au carrefour de la rocade basse de Céûze avec le G.R. 94 (sentier de grande randonnée qui descend sur Manteyer à la cote 1 304 m, carte I.G.N. 3338 EST - GAP - COL BAYARD).

Le chemin est balisé en jaune, il monte d'abord à travers la forêt puis les pâturages du Fays, et par de grands lacets, de nouveau dans les arbres et les buissons et enfin arrive au pied de la corniche.

La montée sur le plateau de Céûze exige quelques mètres d'escalade avec l'assurance d'un solide câble en acier, fixé par les soins de l'O.N.F. sur toute la traversée. Il ne reste plus qu'à suivre l'arête de la corniche en contemplant le bassin gapençais, la station de Céûze, Bure et le Dévoluy, le Pic de Chaillol et les dents du Sirac, pour arriver au sommet à 2 015 m.

Dénivelé : 711 m - 3 heures de marche effective à la montée, 2 heures de descente par le même chemin. La promenade est accessible à tous les marcheurs moyens non sujets au vertige ; prévoir un casse-croûte et suffisamment d'eau ; aucune source sur le parcours ; les chaussures de marche ou de bons tennis sont indispensables.

Clairette ROBERT.

LES SORTIES PREVUES DANS L'ETE 98 :

SAMEDI 11 JUILLET : visite guidée de Vière ;
départ 9 heures, place de la Mairie.

JEUDI 30 JUILLET : montée au Pic de Céûze par le Pas du Loup ;
R.V. 7 heures place de la Mairie.
Retour prévu vers 16/17 heures.

JEUDI 10 AOÛT : visite des différents quartiers des Villards ;
R.V. 14 heures place de la Mairie.

Commandez du beau temps !



PATRIMOINE

« L'affaire » entre Lardiérenc et Sigoyards.

Tout laisse à penser qu'il y eut au XIV^e siècle une querelle entre les deux communautés de Lardier et de Sigoyer, querelle qui se serait envenimée jusqu'à aboutir à un combat meurtrier.

Sur quoi s'appuient les historiens, et en particulier François-Napoléon Nicollet, pour étayer cette hypothèse ?

1. La mise à jour, par Baudouin dit Marchonel, propriétaire d'une parcelle située à Saumelongue (ou Sommelongue), sur le territoire de Sigoyer, de tombes construites en lauzes et renfermant des squelettes, sans qu'il n'y ait jamais eu là ni chapelle, ni cimetière.
2. L'existence d'une transaction signée en 1368, dans l'église St-Arnoux de Gap, entre les seigneurs et coseigneurs de Sigoyer et de Lardier, devant notaires Guillaume Brun, Jacques Faure, François Magné, et en présence de témoins nobles, religieux et juristes. De cette transaction, il reste deux traductions, datant du XVII^e ou XVIII^e siècle, dans les archives de la famille Jean Nicollet de Sigoyer, provenant de la famille Bonnardel dit Papet.

Cette transaction met fin à la querelle portant sur les droits de « pasquiérage et boissérage » (donc sur la possibilité de laisser paître les troupeaux et de couper du bois) et définit les droits de chacun sur les quartiers du Peissier, des Matharons (Materons), de Plumelle, de Niqueline, de Rive Clar (?) et de Peisandon (?).

Ont signé, pour Lardier : spécial et magnifique Seigneur Louis de Trians, vicomte de Tallard ; pour Sigoyer : Louis de Moustiers, coseigneur, Louis de Bardonnèche, et Monquariène, fille de feu Amédée de Sigoyer.

3. « A deux ou trois mètres sur la gauche du chemin en allant vers Lardier, sur la limite même des deux pays, il y avait jadis un oratoire dont il ne reste plus trace ; les habitants de Sigoyer jusque vers 1860 y sont allés en procession au printemps, un dimanche du mois de Mai, s'il m'en souvient bien, car j'ai souvenance d'avoir, tout jeune, assisté à cette cérémonie. Cet oratoire et cette procession rappelaient bien certainement un fait important, mémorable, de l'histoire locale. L'oratoire n'aurait-il pas été un trophée et la procession une pieuse visite à ceux qui étaient tombés là pour soutenir le droit de tous ? ». (extrait de l'article de François-Napoléon Nicollet).

On peut se demander pourquoi une simple querelle de voisinage a dégénéré ainsi : n'oublions pas que la limite entre Sigoyer et Lardier constituait aussi la frontière entre le Dauphiné et la Provence, chaque province ayant sa propre juridiction. Il était donc impossible de régler rapidement le différend, lequel durait depuis bien longtemps avant d'arriver à cette solution pacifique.

Rassurons nous : aujourd'hui Lardiérencs et Sigoyards font partie de la même Communauté.

Michel Robert.

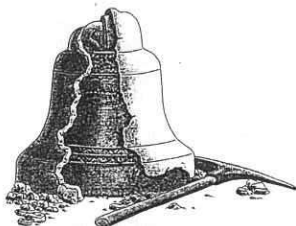
N.B. A l'emplacement supposé de l'oratoire cité plus haut, sera construit une stèle sous l'impulsion de Mme Sauzedde.



UNE CLOCHE POUR L'AN 2000

Bientôt sera coulée à Annecy la cloche de l'an 2000 qui rythmera la vie des Sigoyards dès le début du XXI^e siècle.

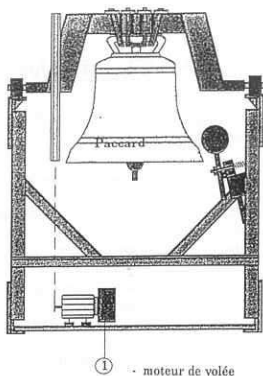
Couler une cloche en bronze requiert un grand savoir-faire hérité d'une tradition patiemment mise au point depuis le Moyen Age. Chaque cloche est unique, a un son propre, déterminé à l'avance, et concilier les lois de l'harmonie avec celles de la métallurgie est le difficile pari que les établissements Paccard, un des derniers fondeurs de France, tiendront.



De multiples et délicates opérations doivent être parfaitement maîtrisées : fabrication du moule, intérieur et extérieur, coulée, très spectaculaire, accordage, finition, fabrication du joug, installation, montage : du travail d'orfèvre, de spécialiste.

Notons que la cloche pourra, soit battre à la volée (le battant heurtant la cloche), soit sonner coup par coup (un heurtoir extérieur venant frapper la cloche à hauteur de sa lèvre supérieure).

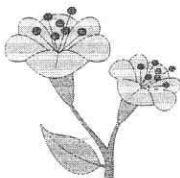
Souhaitons-lui de sonner souvent les moments de paix et d'allégresse.



SOUVENONS-NOUS...

Le texte ci-dessous a été gravé sur un panneau de mélèze par M. Donsimoni et placé à l'intérieur de la « grotte des Maquisards » par l'employé communal. Si vous vous promenez sur la rocade basse de Céuze, près des rochers d'escalade, arrêtez-vous...

**Le 28 novembre 1943,
Les occupants de cette grotte ont été
capturés et déportés.
Amis promeneurs, songez à leur sacrifice
Pour notre Liberté.**



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

CLUB DU 3ème AGE

Découvrir, apprendre, un plaisir pour tous.

Le mardi 2 juin, nous étions 14 à parcourir les «vieilles rues» de Vière, devenues au fil des ans des sentiers, et à gravir les pentes escarpées de «La Pra», tout en écoutant notre guide, Michel Robert, nous raconter l'histoire des seigneurs du lieu, et la vie, les coutumes des anciens habitants de Sigoyer-sur-Tallard.

Les caprices des torrents de Baudon et du Piçenton ont contraint ces habitants à abandonner leur village vers le milieu du XIXe siècle, car, imperturbables, ils grignotent chacun de leur côté depuis des siècles ce coin de terre avant de se rencontrer tout en bas de la butte et de se jeter ensemble dans la Durance. Pendant qu'un nouveau Sigoyer se dessinait autour de l'église neuve, le vieux village changeait de nom et devenait «Vière» c'est à dire la vieille ville. De vieux puits cachent leurs belles pierres sous les ronces et des pans de murs encore debout nous disent que là était la maison de «la cantonnière», ici celle du «barbu», plus loin la maison Bonnardel, etc...

Merci M. Robert de tous ces détails qui font revivre ce quartier et merci aussi à Madame Robert de veiller sur tout le groupe en prévenant le moindre faux pas.

Notre voyage.

Du 9 au 15 juin notre voyage annuel nous a entraînés de Verdun à Calais. Il nous a fait un peu mieux comprendre le courage de nos poilus de 14 et l'horreur de la guerre ; nous avons aussi compris pourquoi toute leur vie, les anciens combattants, marqués dans leur chair et dans leur esprit n'ont eu

de cesse de répéter les mêmes mots, les mêmes noms : les tranchées, la boue, le «chemin des Dames», le fort de Douaumont, Souchet, Carancy, N.D. de Lorette, les batailles de Verdun, de la Somme, de l'Artois...

Nous avons vu les terres vallonnées par les obus, l'emplacement de ces 4 villages à ce point détruits que les habitants ne reconnaissaient plus le lieu où avait été leur maison. Cette terre analysée s'est révélée si imprégnée de sang et de chair humaine que seuls quelques arbres ont pu y prendre vie. C'est l'Etat qui a acheté les terrains et planté les arbres.

On reste surpris devant le nombre et l'étendue des cimetières : 41 autour de Verdun, de nombreux autres le long des routes, le plus grand, celui de N.D. de Lorette dans le Pas-de-Calais : 20 000 croix blanches gravées d'un nom et d'une date, autant de rosiers rouges, 25 000 corps n'ayant pu être identifiés regroupés dans l'ossuaire et des noms gravés dans le marbre et les murs... Nous avons fait un devoir de mémoire...

Mais notre voyage ne s'est pas arrêté là : il fallait bien visiter une cave de Champagne à Epernay, voir Reims et sa cathédrale, Calais et ses bourgeois, son tunnel, ses plages, Lille et son Beffroi, ses rues très animées car les gens du Nord ont le sens de la fête, Amiens très fière de sa cathédrale dentelée, Colombey et son mémorial, la tombe du Général de Gaulle toute simple, les noms gravés à même le ciment, le musée de la Boissierie.

Une semaine très chargée de souvenirs, d'émotions, mais aussi de rires et d'amitié dans le groupe : une semaine inoubliable.

Marcelle Rambaud.



PLANETE-MÔMES.

Depuis 1993 l'association Planète-Mômes assure, près des familles de Sigoyer, l'accueil repas pour leurs enfants ainsi que des activités diverses : danse, basket, sorties...

Cette année, record du nombre de repas servis : 2300 à ce jour. Notre demande à ce que ce service soit assuré par la Commune s'est révélée positive puisque dès septembre les familles trouveront un accueil repas approprié pour leurs enfants (renseignements à la Mairie). Nous remercions la Municipalité pour sa collaboration indispensable au bon fonctionnement de cette association.

Nous remercions également tous les bénévoles depuis 93, ainsi que les cuisiniers successifs : Mme Bluteau, M. Noëbès, Mme Miconnet, M. Charles, Mme Léocata, qui ont tous mijoté de bons petits plats pour les petits gourmands.

A l'heure où paraissent ces lignes, l'Assemblée Générale aura eu lieu (19 juin), le Bureau aura été renouvelé ; Il est important que chacun s'investisse car il y a beaucoup à faire pour offrir aux enfants des activités les ouvrant sur le monde : nous comptons sur vous.

Le Président de l'Association
Pierre Ralevski



BIBLIOTHEQUE DE SIGOYER BIBLIOBUS

Heures d'ouverture :

Pendant les vacances, la

Bibliothèque sera ouverte :

- vendredi 17 juillet

- vendredi 21 août

De 16 heures 30 à 17 heures à l'école.

Dès la rentrée scolaire, la bibliothèque sera ouverte aux jours et heures habituels, c'est à dire :

- Tous les vendredis de 16 h 30 à 17 heures.

La bibliothécaire

A.C.C.A.

L'Assemblée Générale de la société de chasse Diane des Essarts a eu lieu le vendredi 7 juin à la salle des deux Cèze. Vingt et un chasseurs assistaient aux débats. Au cours de l'examen (satisfaisant) des activités de l'exercice 97/98, une question est posée concernant les marmottes. La colonie que nous avons introduite voici 6-7 ans se développe lentement, et les ébats des jeunes marmottons est un régal pour tous. L'ACC.C.A. veille à ce que la colonie ne soit dérangée, ni par des chiens errants, ni par la circulation des voitures. Analyse est ensuite faite du budget, en léger excédent et adopté à l'unanimité.

Le tiers sortant renouvelable, Alain Ligozat, Bernard Duplan et Michel Robert, est reconduit dans ses fonctions au Bureau de l'A.C.C.A., tandis que George Combe accepte d'y remplacer Gillou Gaillard. Pascal Ausset, Jean-François Martin-Teissère et Michel Robert restent respectivement Président, Secrétaire et Trésorier.

Diverses décisions ont été prises concernant le lâcher de gibier, avant qu'une longue discussion relative à la gestion des domaniaux de Cèze n'aboutisse : l'année 98 sera expérimentale, les sociétaires s'efforceront de combler le vide laissé par l'A.C.C.A. de Neffes en invitant leurs amis à des tarifs intéressants ; l'A.C.C.A. de Sigoyer ne veut en aucun cas faire des domaniaux de Cèze un territoire réservé aux seuls chasseurs fortunés.

Lors des deux demi-journées dites de « corvée », chacun des sociétaires a été invité à différentes tâches : nettoyage, agrainage, entretien des cultures, des sentiers, des sources, etc...

Rendez-vous au mois d'août !

Le Bureau de l'A.C.C.A.

FOYER D'ANIMATION

Nous avons commencé cette année 98 avec le Rallye de Monte-Carlo où notre coin buvette-grillades a réchauffé nombre d'entre vous.

Les concours de cartes ont été bien fréquentés, et nous avons entendu votre demande d'augmenter les concours de belote.

Nous remercions tous les participants au premier défilé du Carnaval et tout particulièrement le foyer de vie pour leur magnifique char, ainsi que les parents des enfants pour les gâteaux.

L'exposition photo a permis de se regrouper autour de souvenirs ; les gagnants du concours photo sont : Mme Miconnet, M. Baille, Mme Garcin, et les parieurs ayant trouvé le résultat gagnant sont : M. Tourrés et Melle Hauser.

Photo gagnante du concours

Nous brûlerons les feux de la St-Jean le samedi 27 juin sur la place, où sera tiré un feu d'artifice suivi d'un bal en plein air.

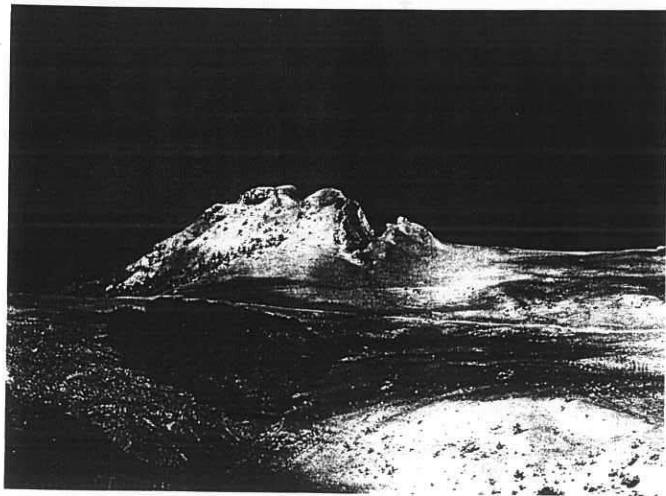
Les concours de pétanque reprendront du vendredi 26 juin à 21 heures, et le 19 juillet vous pourrez participer au concours de longue au « jeu libre », organisé par Dédé Garcin.

Cette année, nous nous retrouverons à la fontaine des Essayons pour griller le cochon, le 9 août. Les inscriptions seront prises 15 jours avant.

Nous restons toujours à votre disposition pour toute nouvelle organisation, et accueillons bien volontiers toute personne intéressée par nos activités.

A bientôt

Murielle Huguenin



Etat-civil 1998 (1er semestre)



Naissances

- CHAUTANT Zélia 21.05.98
- FERNANDEZ Victor 01.04.98
- FITZGERALD Emma 19.01.98
- GIRARDIN Lilian 12.05.98
- RENCHET Pauline 27.05.98



Mariages

- GIRARDIN Patrice & ETIENNE Cécile le 25 avril 1998
- ARMINGOL Jean-Luc & BORDIGA Joële le 30 mai 1998

Décès

- MSTOWSKI Jean-Pierre le 8 février 1998
- GARNIER Maurice le 29 avril 1998

(suivants actes ou avis adressés en mairie entre le le 23/12/97 et le 30 mai 1998)

PAGE PRATIQUE :

MUNICIPALITE :

MAIRE : BONNARDEL Alain..... ☎ 04 92 57 91 30
ADJOINTS : LIGOZAT Jeannin..... ☎ 04 92 57 81 66
MICHALINOFF Jacques..... ☎ 04 92 57 86 56

MAIRIE :

SECRETARIAT..... ☎ 04 92 57 83 31
..... Télécopie 04 92 57 96 09
OUVERTURE AU PUBLIC..... lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18 heures

SALLE « LES DEUX CEÛZE » :

RESPONSABLE : GALMICHE Françoise..... ☎ 04 92 57 86 73

ECOLE :

DIRECTION..... ☎ 04 92 57 91 12

POSTE :

RECEVEUR : ☎ 04 92 57 88 88

PRESBYTERE..... ☎ 04 92 57 83 43

C.C.T.B. :

DIRECTEUR..... ☎ 04 92 54 16 66
Déchetterie..... ☎ 04 92 54 27 29
..... horaires d'ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 14 h - 18 h
..... lundi, mercredi, samedi 8 h - 12 h / 14 h - 18 h

SECOURS :

POMPIERS..... ☎ 18
GENDARMERIE..... ☎ 17 OU 04 92 54 20 05
SAMU..... ☎ 15

ASSISTANTE SOCIALE : Mme BONDARNAUD Sylvette..... ☎ 04 92 54 10 14

RESPONSABLE DU RELAIS BIBLIOBUS : Mme ROBERT Clairette
PERMANENCE..... Le vendredi de 16 h 30 à 17 h à l'école

